

XV

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE LA MARINE, DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES

POUR L'EXERCICE 1914

NOTE PRÉLIMINAIRE

Le projet de Budget du Ministère de la Marine, des Postes et des Télégraphes pour l'exercice 1914 s'élève à fr.	54,693,391 »
Les crédits alloués pour 1913 montent à	49,744,944 »
AUGMENTATION. fr.	4,948,447 »

La comparaison entre les deux exercices s'établit de la manière suivante pour les deux sections du Budget :

A. — Dépenses ordinaires.

Exercice 1914 fr.	53,973,391 »
— 1913	49,622,944 »
AUGMENTATION. fr.	4,350,447 »

B. — Dépenses exceptionnelles.

Exercice 1914 fr.	720,000 »
— 1913	122,000 »
AUGMENTATION.	598,000 »

Soit en plus pour l'exercice 1914. fr. 4,948,447 »

L'augmentation des dépenses ordinaires et les propositions de dépenses exceptionnelles se justifient comme il suit :

PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CHAPITRE I^{er}.

ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 5. — *Matériel, fournitures de bureau, impressions, achat d'insignes et de diplômes pour décorations, achats et réparations de meubles, chauffage, éclairage, travaux d'entretien et d'aménagement à l'hôtel ministériel ; menues dépenses, loyers de locaux, etc.*

Crédit demandé pour 1914 fr.	79,000 »
— alloué pour 1913.	175,000 »
DIMINUTION. fr.	96,000 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le crédit demandé pour 1914 correspond au montant de la dépense normale du service de l'économat.

Le crédit de 175,000 francs de 1913 a été alloué non seulement pour le paiement des dépenses courantes de matériel, mais aussi pour couvrir les frais de première installation de l'hôtel ministériel, du cabinet et du secrétariat général.

CHAPITRE II.

MARINE.

ART. 8. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. Conseil supérieur de la Marine. — Commissions techniques.*

Crédit demandé pour 1914 fr.	2,081,656 »
— alloué pour 1913	2,018,726 »
	<hr/>
AUGMENTATION. fr.	62,930 »
	<hr/>

Cette augmentation résulte :

De l'extension de personnel nécessitée par la mise en ligne de deux nouveaux paquebots du service Ostende-Douvres et de l'organisation des services de surveillance fr.	40,930 »
Du transfert à l'Administration de la Marine des navires-écoles du Département de l'Industrie et du Travail et du service de jaugeage des navires, du Département des Finances	22,000 »
	<hr/>
TOTAL. fr.	62,930 »
	<hr/>

ART. 9. — *Traitements, salaires, indemnités, frais de route, etc., des agents nommés ou payés à la tâche, à la journée ou par mois; indemnités à des agents non salariés.*

Crédit demandé pour 1914 fr.	412,921 »
— alloué pour 1913.	378,462 »
	<hr/>
AUGMENTATION. fr.	34,459 »

Extensions d'emplois; nominations; amélioration de la situation du personnel ouvrier.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 11. — *Subsides pour l'éducation pratique et théorique des marins.
Surveillance de la pêche.*

Crédit demandé pour 1914	fr.	777,735	»
— alloué pour 1913.		105,735	»
AUGMENTATION.		fr.	<u>672,000</u> »

qui résulte de :

Octroi de récompenses à des marins pour actes d'humanité.	fr.	3,000	»
Transfert à l'Administration de la Marine de certaines attributions dépendant du Ministère de l'Industrie et du Travail (écoles professionnelles de pêche, navires-écoles, bourses d'apprentissage pour les mousles, prévention et réparation des accidents du travail dans les entreprises maritimes, etc.)		669,000	»
TOTAL.		fr.	<u>672,000</u> »

Le libellé de cet article a été modifié pour lui donner plus de clarté et pour le mettre en rapport avec les crédits nouveaux.

CHAPITRE III.**POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES.****Section 1^{re}. — Services communs.**

ART. 13. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé pour 1914.	fr.	226,885	»
— alloué pour 1913		206,460	»
AUGMENTATION.		fr.	<u>20,425</u> »

Extensions et conversions d'emplois.

ART. 14. — *Rémunérations des agents payés à la tâche, à la journée
ou par mois.*

Crédit demandé pour 1914.	fr.	354,112	»
— alloué pour 1913.		311,422	»
AUGMENTATION.		fr.	<u>42,690</u> »

Réorganisation de l'avancement du personnel ouvrier en général et quelques extensions et conversions d'emplois nécessitées par les besoins du service.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 15. — *Matériel, machines, outils, approvisionnement de papiers, d'encre, etc., pour la fabrication des timbres, etc.*

Crédit demandé pour 1914	fr.	417,000	»
— alloué pour 1913		370,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	47,000	»

Augmentation des frais de chauffage, d'éclairage et de production de force motrice des locaux; loyer, etc., d'un immeuble occupé par les services des bâtiments; accroissement du débit des valeurs postales.

Section 2. — Postes.

ART. 16. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé pour 1914	fr.	10,843,928	»
— alloué pour 1913		9,893,625	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	950,303	»

Renfort de personnel nécessité par le développement du service et par l'instauration du service des chèques et virements postaux; transformations d'emplois; création et transformation de bureaux, etc.

ART. 17. — *Traitements et indemnités des facteurs et autres agents subalternes.*

Crédit demandé pour 1914	fr.	13,274,667	»
— alloué pour 1913		12,497,673	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	776,994	»

Extension des cadres du personnel, création et transformation d'emplois; octroi de distributions supplémentaires; amélioration de la situation de certaines catégories d'agents subalternes; réduction des délais exigés pour l'obtention de certains taux de la haute paie; remplacement des primes accordées aux facteurs pour l'encaissement des effets de commerce par une indemnité allouée au chef des opérations comportant un maniement de fonds.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 18. — *Part d'intervention de l'Administration des Postes dans les frais d'habillement des facteurs.*

Crédit demandé pour 1914	fr.	425,660	»
— alloué pour 1913		340,450	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	85,210	»

se justifiant par les extensions de personnel et l'augmentation du prix de l'uniforme.

ART. 19. — *Transport des dépêches.*

Crédit demandé pour 1914	fr.	370,000	»
— alloué pour 1913.		332,500	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	37,500	»

résultant de la création de services de malle-poste destinés à desservir de nouveaux bureaux, du relèvement des subsides aux services actuels et de la transformation éventuelle de certains moyens de transport.

ART. 22. — *Matériel, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie ; indemnités à accorder éventuellement à d'anciens agents qui ont été victimes d'accidents survenus en service, à leurs veuves, leurs enfants ou leurs familles.*

Crédit demandé pour 1914	fr.	2,466,537	»
— alloué pour 1913		2,346,437	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	120,100	»

Cette augmentation résulte de la création de bureaux, de l'occupation de locaux nouveaux ou mieux aménagés, de l'extension de l'éclairage électrique, de l'entretien des objets de matériel toujours plus nombreux, de l'amélioration du salaire des aides, de la création de nouveaux emplois et de l'extension des vacations, de l'octroi d'une indemnité de loyer à tous les sous-percepteurs, de l'augmentation des prix d'adjudication pour les imprimés, etc.

Section 3. — *Télégraphes et téléphones.*ART. 24. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé pour 1914	fr.	9,136,106	»
— alloué pour 1913		8,680,265	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	455,841	»

Créations et extensions d'emplois ; modifications de cadres ; accroissement

NOTE PRÉLIMINAIRE.

du montant des primes de régularité, en conséquence de l'extension normale du trafic; allocation d'indemnités aux agents appartenant à d'autres services, qui coopèrent au travail télégraphique ou téléphonique; création d'un réfectoire au bureau télégraphique de Bruxelles (central), etc.

ART. 25. — *Rémunérations des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois. (Y compris une somme de 40,000 francs en charge temporaire.)*

Crédit demandé pour 1914.	fr.	4,105,727	»
— alloué pour 1913		3,391,041	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	714,686	»

destinée, notamment, à recruter des ouvriers en raison du développement des services; à améliorer la situation du personnel ouvrier; à réorganiser l'avancement du personnel; à pourvoir aux frais de remise à domicile d'un nombre plus considérable de correspondances.

Il y a lieu, en outre, de maintenir la charge temporaire de 40,000 francs prévue en 1913, pour la démolition d'anciens réseaux téléphoniques aériens.

ART. 26. — *Entretien des lignes et des bureaux; fournitures diverses.*

Crédit demandé pour 1914.	fr.	1,808,000	»
— alloué pour 1913.		1,402,120	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	405,880	»

A) Surcroît de frais d'impression de l'*Indicateur des Téléphones*, à cause du plus grand nombre d'abonnés; accroissement du nombre des locaux des télégraphes et des téléphones, ainsi que du nombre des toitures servant de supports aux lignes téléphoniques; augmentation des dépenses de matériel, d'entretien, de renouvellement, de chauffage et d'éclairage par suite de l'extension continue des services télégraphique et téléphonique et de la hausse des prix des matières.

B) Accroissement du montant des réductions qui sont consenties sur les prix des abonnements téléphoniques souscrits par les administrations publiques à l'égard desquelles l'État fait usage du droit d'occupation des immeubles qui leur appartiennent. Nonobstant ces réductions, le prix intégral des abonnements est versé au Trésor, en exécution de l'article 16 de la loi de comptabilité, sauf à faire dépense de la somme correspondant à l'indemnité d'occupation. L'augmentation de ce chef, évaluée à 15,000 francs, ne représente donc pas une charge; elle est contrebalancée par une recette équivalente au Budget des Voies et Moyens.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE VI.

SECOURS.

ART. 32. — *Secours à d'anciens fonctionnaires et employés ainsi qu'à des ouvriers salariés, à leurs femmes, veuves, enfants ou familles qui se trouvent dans une situation malheureuse.*

Crédit demandé pour 1914	fr.	25,000	»
— alloué pour 1913.		22,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	3,000	»

destinée à mettre le crédit mieux en rapport avec les besoins.

CHAPITRE VII.

CAISSE DES OUVRIERS.

ART. 33. — *Subside à la caisse des ouvriers du Département des Chemins de fer.*

Crédit demandé pour 1914.	fr.	92,821	»
— alloué pour 1913		75,392	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	17,429	»

résultant de l'augmentation du nombre des pensions accordées aux ouvriers et des charges nouvelles du chef de l'augmentation du nombre des ouvriers affiliés.

DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.

CHAPITRE X.

MARINE.

ART. 36 (nouveau). — *Grément et armement d'un bateau-pilote. Acquisition d'un groupe de chaudières avec leurs accessoires pour le paquebot « Princesse Elisabeth ».*

Crédit demandé : 250,000 francs.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 37 (nouveau). — *Acquisition d'un bateau-phare et outillage.*

Crédit demandé : 280,000 francs.

ART. 38 (nouveau). — *Acquisition d'un navire pour l'école des mousses.*

Crédit demandé : 40,000 francs.

ART. 39 (nouveau). — *Acquisition de deux bateaux-transbordeurs pour le service de passage entre Anvers et la Tête-de-Flandre.*

Crédit demandé : 150,000 francs.

Les dépenses faisant l'objet des articles 36, 37, 38 et 39 ci-dessus sont commandées par les nécessités des divers services auxquels elles se rapportent.

PROJET DE LOI.

WETSONTWERP.

ALBERT,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Nos Ministres de la Marine, des Postes et des Télégraphes et des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom aux Chambres législatives par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE PREMIER.

Le Budget du Ministère de la Marine, des Postes et des Télégraphes pour l'exercice 1914 est fixé :

1° Pour les dépenses ordinaires à la somme de cinquante-trois millions neuf cent septante-trois mille trois cent nonante et un francs. fr. 53,973,391 »

2° Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de sept cent vingt mille francs 720,000 »

Soit ensemble à la somme de cinquante-quatre millions six cent nonante-trois mille trois cent nonante et un francs fr. 54,693,391 » conformément au tableau ci-annexé.

ALBERT,

KONING DER BELGEN,

Aan allen, tegenwoordigen en toekomstenden, Heil.

Op voordracht van Onze Ministers van Zeewezen, Posterijen en Telegrafien en van Financiën en volgens advies van Onzen Ministerraad,

WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ BESLUITEN :

Het volgend wetsontwerp zal in Onzen naam door Onzen Minister van Financiën aan de Wetgevende Kamers ter overweging worden aangeboden :

ARTIKEL ÉÉN.

De Begrooting van het Ministerie van Zeewezen, Posterijen en Telegrafien voor het dienstjaar 1914 is vastgesteld :

1° Voor de gewone uitgaven, op de som van drie en vijftig millioen negen honderd drie en zeventig duizend drie honderd één en negentig frank . . . fr. 53,973,391 »

2° Voor de uitzonderlijke uitgaven, op de som van zeven honderd twintig duizend frank. . . . 720,000 »

Te zamen op de som van vier en vijftig millioen zes honderd drie en negentig duizend drie honderd één en negentig frank fr. 54,693,391 » overeenkomstig de hierbij gevoegde tabel.

ART. 2.

Le Ministre de la Marine, des Postes et des Télégraphes est autorisé à faire payer par avance sur la caisse des comptables, sous réserve de régularisation ultérieure de la manière indiquée à l'article 23 de la loi du 15 mai 1846, les secours qui seront alloués sur le présent Budget aux agents ou à leurs familles, ainsi qu'aux victimes d'accidents ou à leurs ayants droit.

Donné à Bruxelles, le 15 octobre 1913.

ART. 2.

De Minister van Zeewezen, Posterijen en Telegrafen wordt gemachtigd om bij voorbaat te doen uitbetalen ten laste der kas van Staatsrekenplichtigen, onder voorbehoud van latere regeling volgens de wijze aangeduid bij artikel 23 der wet van 15 Mei 1846, de hulpelden welke, ter aanrekening van deze Begrooting, verleend zullen worden aan beambten of aan hunne familieleden, alsook aan de slachtoffers van ongevalen of aan dezer rechthebbenden.

Gegeven te Brussel, den 15ⁿ October 1913.

ALBERT.

PAR LE ROI :

*Le Ministre de la Marine, des Postes
et des Télégraphes,*

VAN 'S KONINGS WEGE :

*De Minister van Zeewezen, Posterijen
en Telegrafen,*

P. SEGERS.

Le Ministre des Finances,

De Minister van Financiën,

M. LEVIE.

**BUDGET DU MINISTÈRE DE LA MARINE, DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES
POUR L'EXERCICE 1914.**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.			
CHAPITRE I^{er}.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre	21,000 »	
2	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés et du conseiller artistique; jetons de présence et frais de parcours des membres du Comité mixte de législation et des membres du Conseil d'appel en matière de mesures disciplinaires Les magistrats qui font partie du Conseil d'appel toucheront des indemnités de vacation au même titre que les autres membres. La même observation s'applique à tous les conseils, jurys, commissions, etc., qui ressortissent au Département.	251,710 »	
3	Frais de route et de séjour; missions à l'intérieur du pays et à l'étranger	15,400 »	
4	Traitements et salaires des huissiers, messagers, concierges, gens de service et agents payés à la tâche, à la journée ou par mois; primes et indemnités de toute nature	20,000 »	411,110
5	Matériel, fournitures de bureau, impressions, achat d'insignes et de diplômes pour décorations, achats et réparations de meubles, chauffage, éclairage, travaux d'entretien et d'aménagement à l'hôtel ministériel; menues dépenses, loyers de locaux, etc.	79,000 »	
6	Honoraires des avocats du Département	16,000 »	
7	Encouragements à donner aux unions professionnelles et aux mutualités qui ont proposé des mesures reconnues utiles	8,000 »	
CHAPITRE II.			
MARINE.			
8	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés — Conseil supérieur de la Marine — Commissions techniques	2,081,656 »	
9	Traitements, salaires, indemnités, frais de route, etc., des agents nommés ou payés à la tâche, à la journée ou par mois; indemnités à des agents non salariés	412,921 »	
10	Remises. (Crédit non limitatif.)	3,622,000 »	9,622,688
11	Subsides pour l'éducation pratique et théorique des marins. — Surveillance de la pêche.	777,735 »	
12	Traction et matériel	2,728,376 »	

**BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN ZEEWEZEN, POSTERIJEN
EN TELEGRAFEN VOOR HET DIENSTJAAR 1914.**

Artikelen	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
EERSTE SECTIE. — GEWONE UITGAVEN.			
HOOFDSTUK I.			
HOOFDBEHVER.			
1	Jaarwedde van den Minister	21,000 »	
2	Jaarwedde van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten en voor den kunstraadsheer; zitpenningen en reiskosten voor de leden van den gemengden Raad van wetgeving en voor de leden van den Raad van beroep in strafzaken. De magistraten die deel uitmaken van den Raad van beroep zullen voor hunne zittingen vergoedingen trekken evenals de andere leden. Hetzelfde geldt voor al de raden, jury's, commissiën, enz., van het Departement.	251,710 »	
3	Reis- en verblijfkosten; zendingen binnen het land en in den vreemde	15,400 »	
4	Jaarwedde en werkloon van de deurwaarders, boden, huisbewaarders, dienstlieden en bedienden betaald per stuk, per dag of per maand; allerhande premiën, vergoedingen en toelagen	20,000 »	411,110
5	Materieel, kantoorbehoefden, drukwerk, aankoop van juweelen en diploma's voor eeretekens, aankoop en herstelling van meubelen, verwarming, verlichting, werken van onderhoud en inrichting van het hotel des Ministers; kleine uitgaven, huur van lokalen, enz.	79,000 »	
6	Honoraria van de advocaten van het Departement	16,000 »	
7	Aanmoediging van vakvereeningen en van mutualiteiten die nuttig erkende maatregelen hebben voorgesteld	8,000 »	
HOOFDSTUK II.			
ZEEWEZEN.			
8	Jaarwedde van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten. — Hoogere Raad van het Zeewezen. — Technische commissiën	2,081,656 »	
9	Jaarwedde, werkloon, vergoeding, reiskosten, enz., van de benoemde bedienden of van de bedienden betaald per stuk, per dag of per maand; vergoedingen aan onbezoldigde bedienden	412,921 »	
10	Uitkeeringen. (Onbepaald krediet).	3,622,000 »	9,622,688 »
11	Toelagen voor de praktische en theoretische opleiding van zeelieden. — Toezicht over de visscherij	777,735 »	
12	Trekdienst en materieel	2,728,576 »	

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA MARINE, ETC. (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre
CHAPITRE III.			
POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES.			
SECTION 1^{re} — Services communs.			
15	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	226,885 »	
14	Rémunérations des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.	554,112 »	
15	Matériel, machines, outils, approvisionnement de papiers, d'encre, etc., pour la fabrication des timbres, etc.	417,000 »	
SECTION 2 — Postes.			
16	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	10,843,928 »	
17	Traitements et indemnités des facteurs et autres agents subalternes.	15,274,667 »	
18	Part d'intervention de l'Administration des Postes dans les frais d'habillement des facteurs.	425,660 »	
19	Transport des dépêches	370,000 »	
20	Indemnités à payer aux concessionnaires ou entrepreneurs de lignes régulières de navigation transatlantique, en vertu de conventions ou d'arrangements particuliers, à titre de subvention, de minimum de produits garanti, de primes de régularité, de restitution de droits de pilotage étrangers. (<i>Crédit non limitatif.</i>)	120,000 »	
21	Indemnités et remboursements du chef des dépôts, expéditions et recouvrements confiés à la poste. (<i>Crédit non limitatif.</i>)	10,000 »	45,640,572 »
22	Matériel, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie; indemnités à accorder éventuellement à d'anciens agents qui ont été victimes d'accidents survenus en service, à leurs veuves, leurs enfants ou leurs familles	2,466,537 »	
23	Part d'intervention de l'Administration dans les frais du Bureau international de Berne	5,250 »	
SECTION 3. — Télégraphes et téléphones.			
24	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	9,156,106 »	
25	Rémunérations des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois. (<i>Y compris une somme de 40,000 francs en charge temporaire.</i>)	4,105,727 »	
26	Entretien des lignes et des bureaux; fournitures diverses.	1,808,000 »	
27	Indemnités résultant de l'exploitation des services télégraphique et téléphonique (accidents aux personnes, dommages causés aux propriétés, vols de matériel, etc.)	14,000 »	
28	Part d'intervention dans les frais du Bureau international de Berne.	4,500 »	

BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN ZEEWEZEN, ENZ. (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
HOOFDSTUK III.			
POSTERIJEN, TELEGRAAF EN TELEFOON.			
AFDEELING 1. — Gemeenschappelijke diensten.			
13	Jaarwedde van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten	226,885 »	
14	Bezoldiging van de bedienden, betaald per stuk, per dag of per maand	354,112 »	
15	Materieel, werktuigen, gereedschap, voorraad papier, inkt, enz., voor het maken van de zegels, enz.	417,000 »	
AFDEELING 2. — Posterijen.			
16	Jaarwedde van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten	10,843,928 »	
17	Jaarwedde van en vergoeding voor de brievenbestellers en andere lagere bedienden	13,274,667 »	
18	Aandeel van het Beheer van Posterijen in de kleedingkosten der brievenbestellers	425,660 »	
19	Vervoer van de postpakketten	370,000 »	
20	Vergoedingen te betalen aan de vergunninghouders of ondernemers van de geregelde transatlantische stoomvaartdiensten, krachtens bijzondere verdragen of overeenkomsten, als toelage, gewaarborgde minste opbrengst, premien voor geregelde vaart, uitkeering van loodsgelden buiten België betaald. (<i>Onbepaald krediet</i>)	120,000 »	
21	Vergoedingen en uitkeeringen wegens aan de post toevertrouwde beleggingen, zendingen en invorderingen. (<i>Onbepaald krediet</i>)	10,000 »	
22	Materieel, kantoorbehoefte, huur- en bureelkosten; vergoedingen desvoorkomend te verleenen aan gewezen bedienden welke slachtoffers zijn geweest van ongevallen in dienst, aan hunne weduwen, kinderen of familiën	2,466,557 »	
23	Aandeel van het Beheer in de kosten van het Internationaal Bureau te Bern.	3,250 »	
AFDEELING 3. — Telegraaf en telefoon.			
24	Jaarwedde van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten	9,156,106 »	
25	Bezoldiging van de bedienden, betaald per stuk, per dag of per maand. (<i>Met inbegrip van eene som van 40,000 frank als tijdelijke last.</i>)	4,103,727 »	
26	Onderhoud van de lijnen en kantoren; verscheidene benodigdheden	1,808,000 »	
27	Vergoedingen voortvloeiende uit de exploitatie van telegraaf- en telefoondiensten (ongevallen aan personen, schade aan eigendommen, diefstal van materieel, enz.)	14,000 »	
28	Aandeel in de kosten van het Internationaal Bureau te Bern.	4,500 »	
			43,640,372 »

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA MARINE, ETC. (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
29	Quote-part de la Belgique dans les frais d'entretien et de renouvellement des câbles télégraphiques et téléphoniques sous-marins anglo-belges (Les crédits portés aux articles 26 et 29 pourront être réunis et transférés de l'un à l'autre de ces articles, suivant les besoins du service.)	60,000 »	
	CHAPITRE IV.		
	Traitements de disponibilité.		
50	Traitements des fonctionnaires et agents en disponibilité par mesure générale ou pour un terme illimité	95,000 »	95,000 »
	CHAPITRE V.		
	PENSIONS.		
51	Premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés, et prenant cours en 1914 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année. (Crédit non limitatif)	40,000 »	40,000 »
	CHAPITRE VI.		
	SECOURS.		
52	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, ainsi qu'à des ouvriers salariés, à leurs femmes, veuves, enfants ou familles qui se trouvent dans une situation malheureuse.	25,000 »	25,000 »
	CHAPITRE VII.		
	CAISSE DES OUVRIERS.		
55	Subside à la Caisse des ouvriers du Département des Chemins de fer	92,821 »	92,821 »
	CHAPITRE VIII.		
54	Exécution des obligations incombant au Département en vertu de la loi du 24 décembre 1903 sur la réparation des dommages résultant des accidents de travail. (Crédit non limitatif)	28,400 »	28,400 »
	CHAPITRE IX.		
	DÉPENSES DIVERSES ET IMPRÉVUES.		
55	Secours à accorder exceptionnellement à des personnes autres que celles spécifiées à l'article 52. — Commissions d'examen. — Dépenses imprévues non libellées au Budget	18,000 »	18,000 »
	Les crédits portés aux articles 2, 3, 8, 13, 16 et 34 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.		
	TOTAL. . . . fr.		55,973,391 »

BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN ZEEWEZEN, ENZ. (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
29	Aandeel van België in de kosten van onderhoud en vernieuwing van de Engelsch-Belgische onderzoesche telegraaf- en telephoonkabels (De kredieten, opgenomen in artikelen 26 en 29, kunnen, volgens de behoeften van den dienst, vereenigd worden en van het ene artikel naar het andere overgebracht.)	50,000 »	
HOOFDSTUK IV.			
WACHTGELDEN.			
30	Jaarwedde van de ambtenaren en beambten die bij algemeenen maatregel of voor een onbepaalden tijd op wachtgeld zijn gesteld	95,000 »	95,000 »
HOOFDSTUK V.			
PENSIOENEN.			
31	Eerste termijn der pensioenen, te verleenen aan ambtenaren en beambten, en aanvang nemende in 1914 of vóór den 1 ^{en} Januari van hetzelfde jaar. (Onbepaald krediet.)	40,000 »	40,000 »
HOOFDSTUK VI.			
HULPGELDEN.			
32	Hulpgelden aan gewezen ambtenaren en beambten, evenals aan loontrekkende werklieden, aan hunne vrouwen, weduwen, kinderen of gezinnen, die in een behoeftigen toestand verkeerren	25,000 »	25,000 »
HOOFDSTUK VII.			
WERKLIEDENKAS.			
33	Toelage aan de Werkliedenkas van het Departement van Spoorwegen	92,821 »	92,821 »
HOOFDSTUK VIII.			
34	Uitvoering der verplichtingen van het Departement ingevolge de wet van 24 December 1905 op de vergoeding der schade voortspuitende uit arbeidsongevallen. (Onbepaald krediet.)	28,400 »	28,400 »
HOOFDSTUK IX			
VERSCHIEDENE EN ONVOORZIENE UITGAVEN.			
35	Hulpgelden bij uitzondering te verleenen aan andere personen dan die bedoeld bij artikel 32. — Examen-commissiën. — Onvoorziene uitgaven niet beschreven in de Begrooting	18,000 »	18,000 »
De kredieten, opgenomen in artikelen 2, 3, 8, 15, 16 en 24 kunnen, volgens de behoeften van den dienst, vereenigd worden en van een der artikelen naar de andere overgebracht.			
TOTAAL. . . fr.			55,975,391 »

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA MARINE, ETC. (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.			
CHAPITRE X.			
MARINE.			
56	Grément et armement d'un bateau-pilote; acquisition d'un groupe de chaudières avec leurs accessoires pour le paquebot « Princesse-Elisabeth »	250,000 »	
37	Acquisition d'un bateau-phare et outillage	280,000 »	
38	Acquisition d'un navire pour l'école des mousses	40,000 »	720,000 »
39	Acquisition de deux bateaux transbordeurs pour le service de passage entre Anvers et la Tête-de-Flandre	150,000 »	
TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE LA MARINE, DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES fr.			54,605,591 »

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 15 octobre 1913.

ALBERT.

PAR LE ROI :

*Le Ministre de la Marine, des Postes
et des Télégraphes,*
P. SEGERS.

Le Ministre des Finances,
M. LEVIE

BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN ZEEWEZEN, ENZ. (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk
TWELDE SECTIE. — UITZONDERLIJKE UITGAVEN. HOOFDSTUK X. ZEEWEZEN.			
56	Optuiging en uitrusting van eene loodshoort; aankoop van een groep stoom ketels met hunne toebehooren voor de pakketboot « Princesse-Elisabeth »	250,000 .	
37	Aankoop van een lichtschip en de noodige werktuigen	280,000 »	
38	Aankoop van een schip voor de scheepsjongensschool	40,000 »	720,000 »
39	Aankoop van twee booten voor den overzetsdienst tusschen Antwerpen en het Vlaamsche-Hoofd	150,000 »	
TOTAAL VAN DE BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN ZEEWEZEN, POSTERIJEN EN TELEGRAFEN. fr.			54,805,391 »

Gezien en goedgekeurd om gehecht te worden aan Ons besluit
van 15^e October 1913.

ALBERT.

VAN 'S KONINGS WEGE :

*De Minister van Zeewezen, Posterijen
en Telegrafien,*
P. SEGERS.

De Minister van Financiën,
M. LEVIE.

29

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA MARINE, DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES

POUR L'EXERCICE 1914

BUDGET DE L'EXERCICE 1914.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.		
CHAPITRE I^{er}.		
ADMINISTRATION CENTRALE.		
1	•	Traitement du Ministre fr.
2	»	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés et du conseiller artistique. — Jetons de présence et frais de parcours des membres du Comité mixte de législation et des membres du Conseil d'appel en matière de mesures disciplinaires. Les magistrats qui font partie du Comité mixte de législation et du Conseil d'appel toucheront des indemnités de vacation au même titre que les autres membres. La même observation s'applique à tous les conseils, jurys, commissions, etc., qui ressortissent au Département.
3	•	Frais de route et de séjour. Missions à l'intérieur du pays et à l'étranger
<i>Traitements, salaires et indemnités.</i>		
4	•	Huissiers, messagers, concierges, hommes de peine, ouvriers et agents payés à la tâche, à la journée ou par mois
<i>Matériel, etc.</i>		
5	a.	Fournitures de bureau, impressions, achats de livres, reliures, achat d'insignes et de diplômes pour décorations, etc. 24,000 »
	b.	Chauffage, éclairage et distribution d'eau 10,000 »
	c.	Travaux d'entretien et d'aménagement à l'hôtel ministériel, achat et entretien des meubles; menues dépenses, loyers de locaux, etc. 42,000 »
	d.	Quote-part dans les dépenses de matériel des comités, jurys, etc., qui ressortissent au Département 5,000 »
6	•	Honoraires des avocats du Département
7	•	Encouragements à donner aux unions professionnelles et aux mutualités qui ont proposé des mesures reconnues utiles.
TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.		
CHAPITRE II.		
MARINE.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. — Conseil supérieur de la Marine.</i>		
8	a.	Direction centrale du service fr. 185,144 »
	b.	Services spéciaux; paquebots entre Ostende et Douvres. — Service entre Anvers et la rive gauche de l'Escaut 912,749 »
	c.	Police maritime; école de navigation; constructions et réparations maritimes; pilotage; phares et fanaux; sauvetage et remorque 797,555 »
	d.	Personnel instructeur et enseignant de l'école des mousses; personnel pour la surveillance des pêcheries dans la mer du Nord. 135,340 »
	e.	Frais de route et de séjour des fonctionnaires et employés; jetons de présence et frais de parcours aux membres et collaborateurs des jurys, commissions techniques et du Conseil supérieur et indemnité au secrétaire 45,000 »
	f.	Part de l'Administration de la Marine dans les traitements et indemnités à allouer aux agents des télégraphes chargés de desservir les postes de télégraphie sans fil à bord des paquebots de l'État 7,800 »
	A REPORTER. fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1914.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1913.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1912.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1911.	Observations
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
21,000 »	21,000 »	»	»	»	»	
251,710 »	251,710 »	»	»	»	»	
15,400 »	15,400 »	»	»	»	»	
20,000 »	20,000 »	»	»	»	»	
79,000 »	175,000 »	»	96,000	»	»	
16,000 »	16,000 »	»	»	»	»	
8,000 »	8,000 »	»	»	»	»	
411,110 »	507,110 »	»	96,000 »	»	»	
DIMINUTION. . . fr.		96,000 »				
2,081,656 »	2,018,726 »	62,930 »	»	1,856,536 »	1,650,162 45	
2,081,656 »	2,018,726 »	62,930 »	»	1,856,536 »	1,650,162 45	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1914.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1913.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1912.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1911.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
2,081,656 »	2,018,726 »	62,930 »	»	1,836,356 »	1,650,162 45	
412,921 »	378,462 »	54,459 »	»	362,462 »	358,614 45	
3,622,000 »	3,622,000 »	»	»	3,122,000 »	3,603,663 79	
(1) 777,735 »	105,755 »	672,000 »	»	»	»	(1) Dépenses transférées en partie du Budget de l'Industrie et du Travail.
2,728,376 »	2,728,376 »	»	»	3,158,376 »	2,726,322 62	
9,622,688 »	8,855,299 »	769,389 »	»	8,479,574 »	8,503,799 54	
AUGMENTATION . . . fr.		769,389 »				
226,885 »	206,460 »	20,425 »	»	192,815 »	»	
226,885 »	206,460 »	20,425 »	»	192,815 »	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1914.

NUMÉRO des articles.	LITTERA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	À REPORTER fr.
			À REPORTER fr.
		<i>Rémunérations des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.</i>	
14	a.	Service spécial des bâtiments	58,291 »
	b.	Atelier de fabrication des timbres et dépôt du timbre	106,557 »
	c.	Réception et surveillance du matériel et des approvisionnements. — Dépôts	151,809 »
	d.	Atelier d'autographie.	11,153 »
	e.	Chauffage et éclairage de l'Hôtel central	46,517 »
		<i>Matériel, machines, outils, approvisionnement de papiers, etc.</i>	
15	a.	Imprimés, fournitures de bureau, reliures.	3,000 »
	b.	Éclairage et chauffage.	118,000 »
	c.	Entretien des locaux et du mobilier, loyers	56,000 »
	d.	Entretien du matériel et de l'outillage	8,000 »
	e.	Papiers, encres et approvisionnements divers pour la fabrication des valeurs postales et télégraphiques	208,000 »
	f.	Approvisionnements divers, menues dépenses	24,000 »
		TOTAL DE LA PREMIÈRE SECTION. . . . fr.	
		DEUXIÈME SECTION.	
		POSTES.	
		<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.</i>	
16	a.	Direction centrale et services provinciaux	1,461,820 »
	b.	Bureaux de poste, perceptions, sous-perceptions, bureaux mixtes (chemins de fer et postes) et bureaux ambulants	9,582,108 »
		<i>Traitements et indemnités des facteurs et autres agents subalternes.</i>	
17	a.	Surveillance du personnel, triage des correspondances, distribution à domicile (chefs-lacteurs, trieurs, facteurs locaux et facteurs ruraux)	9,578,566 »
	b.	Indemnités : secours, travail extraordinaire, frais de déplacement, etc.	386,598 »
	c.	Primes d'encouragement et d'assiduité	365,750 »
	d.	Salaires des aides-facteurs (tournées supplémentaires)	932,750 »
	e.	Frais de remplacement des facteurs (congés, maladies, etc.) Indemnités mensuelles aux facteurs chargés d'un service intérieur ou spécial	1,576,827 »
	f.	Transport des facteurs par tramways	54,680 »
	g.	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois (huissiers, messagers, boute-feu et écoreuses)	379,498 »
18	a.	Part d'intervention de l'Administration dans les frais d'habillement des facteurs	
		À REPORTER fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1914.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1915.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1912.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1911.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
226,885 »	206,460 »	20,425 »	»	192,815 »	»	
354,112 »	311,422 »	42,690 »	»	289,452 »	»	
417,000	370,000 »	47,000 »	»	581,000 »	»	
997,997 »	887,882 »	110,115 »	»	865,247 »	»	
AUGMENTATION . . . fr.		110,115 »				
10,843,928 »	9,895,625 »	950,303 »	»	9,015,245 »	»	
13,274,667 »	12,497,673 »	776,994 »	»	11,495,955 »	»	
425,660 »	340,450 »	85,210 »	»	380,067 »	»	
24,544,255 »	22,731,748 »	1,812,507 »	»	20,891,267 »	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1914.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
			REPORT . . . fr.
		<i>Transport des dépêches.</i>	
19	a.	Entreprises spéciales de transport des dépêches, malles-poste, carrioles entre les bureaux et les stations fr.	549,575 »
	b.	Transport des dépêches par des piétons entrepreneurs	4,200 »
	c.	Frais de traction de bureaux ambulants sur les lignes concédées	16,425 »
20	*	Indemnités à payer aux concessionnaires ou entrepreneurs de lignes régulières de navigation transatlantique en vertu de conventions ou d'arrangements particuliers, à titre de subvention, de minimum de produits garanti, de primes de régularité, de restitution de droits de pilotage étrangers. (<i>Crédit non limitatif</i>)	
21	*	Indemnités et remboursements du chef des dépôts, expéditions et recouvrements confiés à la poste. (<i>Crédit non limitatif</i>)	
		<i>Matériel, etc.</i>	
	a.	Fournitures de bureau, impressions, achat de livres, reliures, etc. fr.	560,840 »
	b.	Chauffage et éclairage	216,800 »
22	c.	Entretien et appropriation de locaux; achat et entretien du mobilier et du matériel; indemnités à accorder éventuellement à d'anciens agents qui ont été victimes d'accidents survenus en service, à leurs veuves, leurs enfants ou leurs familles	588,447 »
	d.	Loyers et indemnités de régie	1,251,000 »
	e.	Entretien, aménagement, etc., des bureaux ambulants (voitures-poste)	60,450 »
23	*	Part d'intervention de l'Administration dans les frais du Bureau international de Berne	
		TOTAL DE LA DEUXIÈME SECTION fr.	
		TROISIÈME SECTION.	
		TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES.	
		<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.</i>	
24	a.	Direction générale, service central et surveillance du service fr.	1,172,091 »
	b.	Bureaux de transmission et de réception; sections techniques	4,858,272 »
	c.	Bureaux centraux téléphoniques	2,251,768 »
	d.	Primes télégraphiques des agents de toutes catégories	482,300 »
	e.	Primes téléphoniques	159,100 »
	f.	Indemnités. — Frais de déplacements et de loyer, intérim, travail extraordinaire, etc.	252,075 »
		<i>Rémunérations des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.</i>	
25	a.	Agents de l'administration centrale (huissiers, messagers, classeurs, etc.) fr.	119,012 »
	b.	Services d'exécution	2,882,490 »
	c.	Remise à domicile des télégrammes et des exprès postaux. — Transport des porteurs par service d'omnibus	1,058,650 »
	d.	Redevances pour coopération au service télégraphique des agents des compagnies de chemins de fer et des militaires	65,595 »
		A REPORTER fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1914.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1915.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1912.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1911.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
24,544,255 »	22,751,748 »	1,812,507 »	»	20,891,267 »	»	
570,000 »	532,500 »	37,500 »	»	321,153 »	»	
120,000 »	120,000 »	»	»	120,000 »	»	
10,000 »	10,000 »	»	»	10,000 »	»	
2,466,557 »	2,546,437 »	120,100 »	»	2,056,137 »	»	
3,250 »	3,250 »	»	»	3,250 »	»	
27,514,042 »	25,545,935 »	1,970,107 »	»	23,381,807 »	»	
AUGMENTATION. . . fr.		1,970,107 »				
9,136,106 »	8,680,265 »	455,841 »	»	7,722,300 »	»	
4,105,727 »	3,591,041 »	714,686 »	»	2,973,646 »	»	
13,241,833 »	12,071,506 »	1,170,527 »	»	10,695,946 »	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1914.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT fr.
		<i>Entretien des lignes et des bureaux; fournitures diverses.</i>	
	a.	Imprimés, fournitures de bureau, reliures, livres et journaux techniques, etc.	fr. 351,000 »
	b.	Éclairage et chauffage	247,000 »
26	c.	Entretien des locaux et du mobilier	119,000 »
	d.	Entretien des lignes et des appareils.	724,000 »
	e.	Objets de consommation; menues dépenses	104,000 »
	f.	Loyers, indemnités pour occupation de terrains et immeubles.	263,000 »
27	•	Indemnités résultant de l'exploitation des services télégraphique et téléphonique (accidents aux personnes, dommages causés aux propriétés, vols de matériel, etc.)	
28	•	Part d'intervention dans les frais du Bureau international de Berne.	
29	•	Quote-part de la Belgique dans les frais d'entretien et de renouvellement des câbles télégraphiques et téléphonique sous-marins anglo-belges. (Les crédits portés aux articles 26 et 29 pourront être réunis et transférés de l'un à l'autre de ces articles suivant les besoins du service.)	
		TOTAL DE LA TROISIÈME SECTION	fr.
		Récapitulation du chapitre III.	
		1 ^{re} SECTION. — Services communs	
		2 ^e — — Postes	
		3 ^e — — Télégraphes et téléphones	
		TOTAL DU CHAPITRE III. . . .	fr.
		CHAPITRE IV.	
		TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.	
30	•	Traitements des fonctionnaires et agents en disponibilité par mesure générale ou pour un terme illimité	
		TOTAL DU CHAPITRE IV. . . .	fr.
		CHAPITRE V.	
		PENSIONS.	
31	•	Premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés et prenant cours en 1914 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année. (Crédit non limité.)	
		TOTAL DU CHAPITRE V	fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1914.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1915.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1912.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1911.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
13,241,835 »	12,071,306 »	1,170,527 »	»	10,695,946 »	»	
1,808,000 »	1,402,120 »	405,880 »	»	1,205,900 »	»	
14,000 »	14,000 »	»	»	14,000 »	»	
4,500 »	4,500 »	»	»	4,500 »	»	
60,000 »	60,000 »	»	»	60,000 »	»	
15,128,335 »	13,551,926 »	1,576,407 »	»	11,979,446 »	»	
AUGMENTATION . . fr		1,576,407 »				
997,997 »	887,882 »	110,115 »	»	865,247 »	»	
27,514,042 »	25,545,955 »	1,970,107 »	»	23,381,807 »	»	
15,128,335 »	13,551,926 »	1,576,407 »	»	11,979,446 »	»	
45,640,372 »	39,083,745 »	5,656,627 »	»	36,224,500 »	»	
AUGMENTATION . . fr		5,656,629 »				
95,000 »	95,000 »	»	»	»	»	
95,000 »	95,000 »	»	»	»	»	
40,000 »	40,000 »	»	»	»	»	
40,000 »	40,000 »	»	»	»	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1914.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE VI.		
SECOURS.		
32	o	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés ainsi qu'à des ouvriers salariés, à leurs femmes, veuves, enfants ou familles, qui se trouvent dans une situation malheureuse
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.
CHAPITRE VII.		
CAISSE DES OUVRIERS.		
33	a.	Pensions des ouvriers 02,000 »
	b.	Subvention pour contribuer aux charges diverses de l'institution 27,521 »
	c.	Secours à d'anciens ouvriers et à leurs familles qui se trouvent dans une situation nécessiteuse 3,500 »
		TOTAL DU CHAPITRE VII fr.
CHAPITRE VIII.		
<i>Exécution des obligations incombant au Département en vertu de la loi du 24 décembre 1905 sur la réparation des dommages résultant des accidents du travail. (Crédit non limitatif.)</i>		
34	»	Allocations faites en capital (art 7 de la susdite loi). Allocations journalières ou annuelles faites en vertu de l'article 4 de la même loi, à d'anciens agents qui ont cessé de faire partie du personnel du Département. Frais de traitement occasionnés par les victimes d'accidents du travail pendant les six premiers mois (art. 5 de la loi). Constitution des capitaux des rentes (art. 6 et 14 de la même loi)
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.
CHAPITRE IX.		
DÉPENSES DIVERSES ET IMPRÉVUES.		
35	a.	Secours à accorder exceptionnellement à des personnes autres que celles spécifiées à l'article 32. 1,800 »
	b.	Commissions d'examen : indemnités à des personnes étrangères à l'Administration et autres frais divers 21,200 »
	c.	Dépenses imprévues non libellées au Budget 12,000 »
		TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.
Les crédits portés aux articles 2, 3, 8, 13, 16 et 24 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1914.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1915.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1912	DÉPENSES de L'EXERCICE 1911.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
25,000 »	22,000 »	3,000 »	»	»	»	
25,000 »	22,000 »	3,000 »	»	»	»	
AUGMENTATION. . fr.		3,000 »				
92,821 »	75,392 »	17,429 »	»	»	»	
92,821 »	75,392 »	17,429 »	»	»	»	
AUGMENTATION. . fr.		17,429 »				
28,400 »	28,400 »	»	»	»	»	
28,400 »	28,400 »	»	»	»	»	
18,000 »	18,000 »	»	»	»	»	
18,000 »	18,000 »	»	»	»	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1914.

NUMÉRO des articles.	LITTE RA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.		
CHAPITRE X.		
MARINE.		
36	»	Gréement et armement d'un bateau-pilote. Acquisition d'un groupe de chaudières avec leurs accessoires pour le paquebot <i>Princesse-Élisabeth</i>
37	»	Acquisition d'un bateau-phare et outillage
38	»	Acquisition d'un navire pour l'école des mousses
39	»	Acquisition de deux bateaux transbordeurs pour le service de passage entre Anvers et la Tête-de-Flandre
»	»	Acquisition d'une coque de bateau-pilote pour la station de Nieuport. Gréement et armement de deux goëlettes-pilotes et construction d'un ponton en acier pour l'alimentation en gaz des bouées lumineuses de l'Escaut (<i>pour mémoire</i>)
»	»	Acquisition d'une coque de bateau-pilote pour la station de Flessingue. Gréement et objets d'inventaire destinés à la goëlette prévue au Budget de 1911 pour la même station (<i>pour mémoire</i>)
»	»	Acquisition d'un hôtel pour le Ministre de la Marine, des Postes et Télégraphes
TOTAL DU CHAPITRE X. fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1914.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1913.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1912.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1911.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
250,000 »	»	250,000 »	»	»	»	
280,000 »	»	280,000 »	»	»	»	
40,000 »	»	40,000 »	»	»		
150,000 »	»	150,000 »	»	»		
»	122,000 »	»	122,000 »	»	2,856,475 28	
»	»	»	»	90,000 »		
»	»	»	»	533,000 »		
720,000 »	120,000 »	720,000 »	120,000 »	625,000 »	2,856,475 28	
AUGMENTATION. .fr.		508,000 »				

BUDGET DE L'EXERCICE 1914.

NUMÉROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<i>Recapitulation.</i>	
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.	
I	Administration centrale
II.	Marine
III.	Postes, télégraphes et téléphones.
IV.	Traitements de disponibilité
V.	Pensions
VI.	Secours
VII.	Caisse des ouvriers
VIII	Exécution des obligations incombant au Département en vertu de la loi du 24 décembre 1903
IX	Dépenses diverses et imprévues
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.	
X.	Marine
TOTAL du Budget du Ministère de la Marine, des Postes et des Télégraphes. fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandé POUR L'EXERCICE 1914.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1913.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1912.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1911.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
411,110 »	507,110 »	»	96,000 »	•	»	
9,622,688 »	8,855,299 »	769,389 »	•	8,479,374 »	8,503,799 54	
43,640,372 »	39,983,745 »	3,656,629 »	•	36,224,500 •	•	
95,000 »	95,000 •	»	•	•	•	
40,000 »	40,000 •	•	»	•	•	
25,000 »	22,000 »	3,000 »	•	•	•	
92,821 »	75,592 »	17,429 »	•	•	•	
28,400 »	28,400 »	•	•	•	•	
18,000 »	18,000 »	•	•	•	•	
720,000 »	122,000 »	598,000 »	•	625,000 »	2,836,475 28	
54,693,391 »	49,744,944 »	5,044,447 »	96,000 »	•	•	
AUGMENTATION . . . fr.		4,948,447 •				

(38)